

NEWSLETTER 24

ACTUALITÉS

Malheureusement, la motion 20.3237 (Wasserfallen) est passée !

Le 21 septembre dernier, le Conseil National a entériné la motion Wasserfallen, avec la condition que les valeurs limites actuelles ne doivent pas être dépassées.

Toutefois, malgré la très bonne intervention **de la conseillère nationale Isabelle Pasquier-Eichenberger** ([voir la vidéo](#)) certaines déclarations, faites par le conseiller fédéral Albert Rösti et le conseiller d'état Christian Wasserfallen (à l'origine de la motion), nous confirment que la confédération prépare à nouveau des mesures pour diminuer les normes de protection ! Et par là même, continue à faire fi du principe de précaution.

Ces échanges n'augurent rien de bon et annoncent des changements à venir qui seront une nouvelle fois en défaveur de la population et du Vivant. Ils montrent également la force des lobbys à Berne.

[Traduction intégrale du débat](#)

L'Italie refuse d'assouplir ses valeurs limites d'exposition (6 V/m)

La Suisse n'est visiblement pas le seul pays à se battre pour conserver ses limites d'exposition au rayonnement sans fil (incluant la 5G) puisque le gouvernement italien vient de mettre fin à une proposition controversée d'affaiblissement de ses limites, après une opposition massive de la population.

Une lettre de plus d'une 50aine de scientifiques et d'experts internationaux, envoyée aux responsables politiques du pays, mentionne que leurs recherches effectuées depuis plus de 20 ans ont largement démontré que **l'exposition aux radiofréquences, même en dessous des normes de sécurité actuelles de l'ICNIRP/OMS, peut causer des dommages à la santé et réduire les niveaux de bien-être des personnes.**

[Lire l'article complet](#)

L'iPhone 12 retiré des ventes en France

En raison d'ondes électromagnétiques jugées trop puissantes (le DAS ou « délai d'absorption spécifique » mesuré à 5.74 W/kg au lieu de 4 W/kg), l'iPhone 12 a été retiré des ventes du marché français. **Il s'agit du 43^{ème} téléphone dont la vente est interrompue !**

Apple indique qu'une simple mise à jour à distance pourrait suffire à régler le problème. La question qui se pose alors est la suivante :

- « S'il est si facile pour un opérateur de modifier l'émission d'un smartphone, comment garantir que ces niveaux ne bougeront pas, à la hausse cette fois-ci, lors d'une prochaine mise à jour ? »

[Vidéo du Journal du 13H sur TFI](#)

5 NOUVELLES MISES À L'ENQUÊTE

26.09.23 Consultez le lien [Rue du Contrat-Social 9, Genève-Petit-Saconnex](#)

25.09.23 Consultez le lien [Chemin Gilbert-Trolliet 12, Genève-Petit-Saconnex](#)

13.09.23 Consultez le lien [Chemin de Mennesy, Bernex](#)

04.09.23 Consultez le lien [Rue Le-Corbusier 22, Genève-Eaux-Vives](#)

04.09.23 Consultez le lien [Chemin des Vaulx 20, Plan-les-Ouates](#)

10 NOUVELLES AUTORISATIONS

29.09.23 Consultez le lien [Boulevard Saint-Georges 71, Genève-Plainpalais](#)

27.09.23 Consultez le lien [Rue de Moillebeau 33, Genève-Petit-Saconnex](#)

22.09.23 Consultez le lien [Pylône à treillis Swissgrid, Russin](#)

21.09.23 Consultez le lien [Route de Pregny 43, Pregny-Chambésy](#)

20.09.23 Consultez le lien [Rue de Richemont 6, Genève-Petit-Saconnex](#)

20.09.23 Consultez le lien [Chemin des Pontets 29, Lancy](#)

19.09.23 Consultez le lien [Rue Le-Corbusier 26, Genève-Eaux-Vives](#)

11.09.23 Consultez le lien [Route de Chêne 130, Chêne-Bougeries](#)

06.09.23 Consultez le lien [Route de Saint-Loup 4, Versoix](#)

05.09.23 Consultez le lien [Rue des Délices 5, Genève-Cité](#)

RESUME DE NOS PRINCIPALES ACTIONS

Depuis le 14 janvier 2022, suite à la modification de l'ORNI de décembre 2021, 207 dossiers ont été autorisés.

De septembre 2019 à mai 2023, nous nous sommes occupés de 222 mises à l'enquête, dont 121 nouveaux mâts !! uniquement sur le canton de Genève.

Depuis janvier 2022, nous avons suivi 46 dossiers en 1^{ère} instance, et depuis 2023, 5 dossiers en 2^{ème} instance, à cela s'ajoutent le recours contre le RPRNI et l'enquête de police contre les attaques que nous subissons depuis plus d'une année.

SITUATION DE L'ASSOCIATION

Pour l'instant notre association est à 100% bénévole – Nous avons besoin de soutien pour mener à bien nos actions principales (mises à l'enquête, aide pratique aux recours de 1^{ère} instance et 2^{ème} instance, et aussi pour ces derniers des soutiens financiers). Nous avons également des frais pour notre recours contre le nouveau règlement du Conseil d'État.

Notre travail étant de plus en plus conséquent et diversifié, afin de pouvoir continuer à atteindre nos objectifs nous sommes dans **l'obligation d'engager un(e) secrétaire**, pour assurer la qualité de la gestion quotidienne et du traitement des dossiers qui deviennent impossible à gérer de manière bénévole.

Nos activités incluant principalement : les *mises à l'enquête et autorisations, l'affichage et distribution de flyers, recherche et la transmission d'informations, suivi des demandes d'informations, la comptabilité, tâches administratives, suivi aux niveaux juridique (avocats et recourants) et technique (ingénieurs et recourants) pour tous les dossiers, suivi, au niveau cantonal et fédéral, de ce qui se passe sur les plans juridique et politique, recherche d'éléments permettant une compréhension des aspects techniques et scientifiques du développement des ondes électromagnétiques.*

Tous dons et soutiens bénévoles (ponctuels ou réguliers) sont les bienvenus !

Avec nos très cordiales salutations.

Pour l'association, Ghislaine Jacquier

*Association 5G moratoire pour la Suisse
Case postale 24 - 1223 Cologny*

Postfinance - IBAN: CH55 0900 0000 1519 7895 0 – 1200 Genève
Bulletin de versement et QR code

Contactez-nous par mail : info@5gmoratoirepourlasuisse.ch

Site : www.5gmoratoirepourlasuisse.ch

Pour vous désinscrire : info@5gmoratoirepourlasuisse.ch